

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/905 du 1er/12/1983

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/2202/87

Portant intégration et nomination de Monsieur
TCHISSAMBOW TCHILAMA Guillaume dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers -SAF- (Administra-
tion Générale).

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnai-
res;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de
la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF);
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnai-
res stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indioiaires
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement;
(/u la lettre n° 907/MEN-CAB-CGECC-DOB du 17.3.1983, du Directeur de
l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.74 portant attribution de cer-
tains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grandes
Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur du Commerce ;

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1°.- En application des dispositions du décret n°62/426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur TCHISSAMBOU TCHIAMA Guillaume, né le 7.12.1956 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Analyste de l'Economie, obtenu à l'Institut des Techniques de Planification et d'Economie Appliquée (ALGERIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF -(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux(2) échelons est classé et nommé Administrateur de 2° échelon Stagiaire.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er Décembre 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Moussa Oussemba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS

JORPC/.....1
DGTFP/BST.....3
DFP/BST.....1
DGB.....3
DCF.....1
MINI-PLAN.....1
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2/-